




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-18903-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- ACTE SIGNÉ ✓</li><li>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓</li><li>- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓</li><li>LEGALITÉ ✓</li></ul>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.420**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET** : PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES - ÉTUDE D'ÉVALUATION DES FONTAINES DE LA ROTONDE, DES NEUF CANONS ET DE LA FONTAINE PASCAL - DÉCISION D'ENGAGER LES TRAVAUX - DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DE FONDS DE CONCOURS

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.03

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10/04/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique** : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES -  
ÉTUDE D'ÉVALUATION DES FONTAINES DE LA ROTONDE, DES NEUF CANONS ET  
DE LA FONTAINE PASCAL - DÉCISION D'ENGAGER LES TRAVAUX - DEMANDES DE  
SUBVENTIONS ET DE FONDS DE CONCOURS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville mène depuis plusieurs années une politique de restauration des fontaines du centre ancien et des villages. Pour mémoire, il sera cité les fontaines des Fontêtes, des Ménudières, du Roi René, Boulegon, du cours Brémond (*Les Milles*) et tout récemment de Puyricard.

Cette politique conduit aujourd'hui à entreprendre une étude d'évaluation préalable aux travaux de restauration des fontaines de la Rotonde, des Neuf canons et de la fontaine Pascal, ces deux dernières étant inscrites au titre des Monuments Historiques depuis le 15 janvier 1929.

Les études d'évaluation engagées à ce jour tiennent compte de l'état sanitaire et structurel des trois édifices.

En effet, la fontaine des Neuf canons fréquemment accidentée par des véhicules circulant sur le cours Mirabeau, présente des dégradations importantes de son bassin qui entraînent des fuites d'eau régulières ayant une influence néfaste sur l'état des sols (affaissements).

La fontaine Pascal offerte à la Ville en 1922 a subi les assauts du temps et de nombreux éléments de sculpture sont dégradés, de même que son bassin.

La fontaine de la Rotonde, mise sous surveillance depuis 2010, montre un affaissement généralisé de l'édifice combiné d'un basculement vers l'ouest.

Ces trois constats et leurs conséquences sur l'environnement immédiat de ces édifices, amènent à présent, à programmer une étude d'évaluation de ces trois fontaines.

Dans le cadre de cette action, des subventions peuvent être sollicitées afin de faciliter la réalisation de ces interventions d'étude et de restauration dans les années à venir.

La dépense totale de 90 000 € HT se décompose en :

- 50 000 euros HT pour les édifices non protégés au titre des monuments historiques
- 40 000 euros HT pour les édifices protégés au titre des monuments historiques

Cette distinction est nécessaire car le statut juridique des édifices a une influence sur la qualité des partenaires financiers qui pourront être sollicités et sur le montant de leur participation pouvant varier de 10% à 35%.

Compte tenu des prévisions actuelles et sous réserve de confirmation de la part des partenaires sollicités, la part résiduelle globale s'élèverait donc à 25 500 euros HT soit **27,78 %** de la dépense totale.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **DÉCIDER** d'engager les études d'évaluation concernant ces trois fontaines au regard des dégradations structurelles constatées et de leurs conséquences,
- **DIRE** que la dépense correspondante, estimée à 90 000 euros HT sera imputée au budget de la ville, chapitre 90324 2031 1598 qui présente les disponibilités nécessaires,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elue déléguée à lancer les consultations afférentes aux opérations concernées.
- **SOLLICITER** le concours financier des partenaires publics (*Etat, Région, Conseil Général, Communauté du Pays d'Aix*) ou privés au plus fort taux (*subventions ou fonds de concours*),
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

**2012.420 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES -  
ÉTUDE D'ÉVALUATION DES FONTAINES DE LA ROTONDE, DES NEUF CANONS ET  
DE LA FONTAINE PASCAL - DÉCISION D'ENGAGER LES TRAVAUX - DEMANDES DE  
SUBVENTIONS ET DE FONDS DE CONCOURS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**